

---

## Renvoi au comité d'instruction publique du catéchisme civique offert par le citoyen Sérane, instituteur, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

---

### Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du catéchisme civique offert par le citoyen Sérane, instituteur, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 538-539;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36657\\_t2\\_0538\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36657_t2_0538_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ordre, un membre de la municipalité a monté à la tribune pour faire sentir toute l'importance de cette conquête dont la suite doit être une paix glorieuse et désirable. Il a donné lecture des deux derniers bulletins qui annoncent cette heureuse nouvelle ainsi que du décret susdatte (susdit), et a fini en recommandant à ses concitoyens l'union qui fait leur force et qui seule les rend invincibles.

Le cortège ayant suivi le même ordre pour le retour, il s'est rendu près l'arbre de la Liberté où l'hymne des Marseillois et celui de la Raison ont été chantés et écoutés avec le même enthousiasme, aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vivent la Liberté et l'Égalité; Vive la Montagne; et après avoir dansé une ronde autour de cet arbre chéri, on s'est rendu chez le cit. Chaignon, membre du Comité de surveillance qui avoit fait dresser une table pour recevoir ceux qui voudroient s'y présenter à la suite de cette cérémonie civique et y faire un repas frugal et fraternel, à la suite duquel on se transporterait sur le grand chemin de St-Georges pour voir brûler un feu de joie en mémoire de cet heureux événement, au bruit d'une musique militaire et au milieu des danses et des chants d'allégresse qui doivent l'accompagner, ensuite de quoi il a été arrêté à l'unanimité que copie du présent seroit adressé au citoyen Président de la Convention nationale, avec invitation de rester à son poste jusqu'à la paix.

Le registre est signé : Chambalu (maire), Aubert, Malherbe, Blanche, Perrier, Le Roy des Barres (off. mun.); R. Pommier, Gibon, Bigot, Tulard, L. Léveillé (membres du Conseil); Le Guicheux, Le Bourdais, Chaignon, Jouennault, J. Savary, M. Mézerette, Le Roy (membres du Comité); Laigneau l'Américain (juge de paix); Lottin (commandant de la garde nat., notable); Corbière (cap<sup>e</sup> de la 1<sup>re</sup> c<sup>ie</sup>), Le Donné (lieut. de la 1<sup>re</sup> c<sup>ie</sup>), J. Davoût (lieut. de la 2<sup>e</sup> c<sup>ie</sup>), Mézerette des Lauriers (lieut.), F. Savary fils (s. lieut.) La Marre (cap<sup>e</sup> de la 3<sup>e</sup> c<sup>ie</sup>), Duclos le jeune (cavalier), Morel (b<sup>on</sup> de gendarmerie), Le Bourdais (sergent de la 1<sup>re</sup> c<sup>ie</sup>), Frassard des Landes (receveur de l'Enregistr<sup>t</sup>), Guyon (secrét.); les autres ne sachant pas signer.

## 16

**La commune de Vernaison (1) fait don à la nation de 41 habits uniformes, 81 chemises, 60 chapeaux, 9 paires de souliers, 8 paires de bas, 2 mouchoirs, 20 gibernes, 34 sabres, un fusil. Cette commune a acquitté ses contributions de 1792 et la majeure partie de celles de 1793.**

Elle invite la Convention à rester ferme à son poste et à continuer ses travaux jusqu'à une paix glorieuse. Elle apprend la fête civique qu'elle a célébrée pour la reprise de Toulon, expose en même-temps sa détresse relativement aux subsistances (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi au comité des subsistances.

(1) Rhône.

(2) P.V., XXX, 35. Mention dans M.U., XXXVI, 89.

(3) B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

## 17

**Le conseil permanent et l'agent national provisoire du district de Beauvais félicitent la Convention sur ses grands travaux, et l'invitent à promener la massue sur les intrigants, et à rester ferme à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Beauvais, 26 niv. II] (2)

« Fidèles représentants du peuple,

L'obéissance unanime aux lois assure le législateur qu'il a vraiment exprimé la volonté générale.

Cet auguste caractère est imprimé au décret sur le gouvernement provisoire et révolutionnaire.

Il étoit digne, sans doute de la sagesse des consécrateurs de la Liberté d'assurer le triomphe du peuple en organisant les mouvements majestueux de sa colère et de son indignation.

L'ennemi de la Patrie n'a plus que la honte, la justice nationale reprend son attitude fière et imposante, les agents de Pitt, de Cobourg ne peuvent plus calculer d'excès.

Toulon repris; les lignes de Wissembourg rendues à la République; Landau délivré; le drapeau tricolore portant de nouveau la terreur dans Spire, Worms, Oppenheim etc., et la Vendée détruite. Tels sont les résultats de vos sages mesures.

Républicains! n'abandonnez pas un si grand ouvrage, achevez de promener la massue sur les intrigants, forts de vos vertus, parcourez d'un pas ferme la glorieuse carrière où vous êtes entrés, le Peuple est là, il attend votre signal et il va purger Valenciennes et Condé de la présence des satellites autrichiens.

Déjà la reconnaissance publique avoue vos bienfaits, l'univers entier vous contemple, vous avez juré de sauver la Patrie, la tyrannie s'épouvante et les hommes libres de tous les pays regardent avec autant d'étonnement que d'admiration, à quelles hautes destinées vous avez préparé la République. »

TALLON (présid.), PATUI, ROGER, DEMOULIN, SANGNIER [et 6 autres signatures].

## 18

**Le citoyen Vigogne, inspecteur du dépôt des remontes [à Fontainebleau], fait don à la patrie d'une pension qu'il avoit obtenue du ci-devant Louis XV, et de deux années d'arrérages échues.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 19

**Un citoyen fait offrande à la Convention d'un ouvrage patriotique.**

(1) P.V., XXX, 35. Rien au B<sup>in</sup>.

(2) C 291, pl. 930, p. 20.

(3) P.V., XXX, 35. B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>) (qui précède : pension de 360 l.).

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**  
Renvoyé au comité d'instruction publique (2).

[Paris, s. d.; A la Conv.] (3)

« Citoyens représentants,

Je ne crains pas de faire hommage à la plus auguste assemblée du monde du plus petit de tous les livres sur la plus importante de toutes les matières.

Daignez accueillir ce *Catéchisme-civique*, dont j'ai puisé les principes dans vos *Séances*, et dans les écrits de *J.-J. Rousseau* et de *Montesquieu*, triple source de lumières pour tous ceux qui ont le bonheur de vous entendre et de les lire.

Cet ouvrage est terminé par une triple pétition qui intéresse la *fortune publique*, la prospérité de nos *armes*, et le *bonheur* de la patrie, que j'idolâtre, et dont le salut à la gloire sont votre ouvrage.

Votre sagesse, Citoyens-Représentans, mettra à mes idées le prix qu'elles méritent, elle n'en saurait mettre à la pureté des intentions qui ont guidé ma plume ni au profond respect que j'ai pour nos loix et nos sages Législateurs.

SERANE, instituteur, quai de Maillot, n° 46, Paris.

## 20

**La société populaire de Montdoubleau, chef-lieu de district, département de Loir-et-Cher, dans une adresse en date du 26 nivôse, qui respire le républicanisme le plus pur, s'unit aux représentants du peuple qui doivent décerner des couronnes civiques aux vainqueurs de Toulon et de Landau (4).** [Elle] fait passer au président de la Convention une somme de 200 l. pour être distribuée à ceux de la garnison de Landau qui seront jugés par les représentants du peuple s'être distingués par leur bravoure : elle demande que, sur cette somme, 50 l. soient délivrées au brave républicain qui s'est emparé d'une pièce de canon après avoir coupé la tête à un canonnier ennemi; et pareille somme au garde clocher de Landau (5), qui a vu consumer sa maison avec le flegme d'un républicain. Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix (6).

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux représentants du peuple à Landau.**

## 21

**Le district de Bois-Commun (7), invite les représentants du peuple français à ne quitter leur poste qu'avec le titre glorieux de pacificateurs. Il expose que la vente des biens des émigrés se fait avec le plus grand succès sur son territoire.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (8).**

(1) P.V., XXX, 35. B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>t</sup>). Mention dans *J. Mont.*, p. 568; *C. Eg.*, p. 179.

(2) Mention marginale de la main de T. Berlier. Reproduit par *J. Mont.*, p. 568; Le C. d'Instruction publique a nommé Ferry, rapporteur, le 11 pluv.

(3) F<sup>iv</sup><sup>D</sup> 1008<sup>D</sup>, pl. 1, p. 1633. *Catéchisme joint*.

(4) B<sup>in</sup>, 3 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(5) Il s'agit du c<sup>n</sup> Klée. Voir ci-dessus.

(6) P.V., XXX, 35. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 57; *C. Eg.*, p. 181.

(7) Voir ci-dessus, même séance, n° 1.

(8) P.V., XXX, 36. B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

[Boiscommun, 29 niv. II] (1)

« Représentants du peuple français.

Une constitution assise sur les bases immuables de la liberté et de l'égalité, le monstre du fanatisme étouffé dans la Vendée, l'hydre du fédéralisme abattue dans le Midi; du Levant au nord, les cohortes du despotisme repoussées et vaincues, un gouvernement révolutionnaire enfin dont la marche rapide renverse les projets liberticides de la malveillance et de l'aristocratie. Tels sont vos droits à la reconnaissance et à l'attachement de tous les François. Eh bien ! couronnez vos travaux et votre ouvrage, donnez à l'Europe le repos dont elle a besoin et ne quittez votre poste, qu'avec le titre glorieux de pacificateurs. Tel est le vœu des administrateurs montagnards du district de Boiscommun.

La vente des biens d'émigrés est ouverte. Chaque décade voit passer une portion de leurs propriétés dans les mains des sans-culottes.

La première vente dont l'estimation étoit de 72 941 l. a été portée à 136 085 l.

La deuxième de 12 522 l. a été portée à 34 395 l.

Des calices, des patènes, des ciboires et autres bijoux de cette espèce vont partir incessamment pour le trésor national. D'autres objets moins précieux sont partis pour la Monnaie d'Orléans; les dons patriotiques s'accroissent dans nos magasins.

C'est ainsi que nos administrés et nous prouverons dans tous les temps que c'est du fond de nos cœurs que partent les cris; Vivent la République et la Montagne. »

J. B. LACOURCELLE (présid.), GAUCHET, LAUMONIER l'aîné (agent nat.) [et six autres signatures].

## 22

**Les administrateurs du département de police de Paris font passer à la Convention nationale deux états des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, dont l'un, du 28 nivôse, en porte le nombre à 5092, et l'autre, du premier pluviôse, à 5179 (2).**

[Commune de Paris, 29 niv. II. Etat du 28 niv.] (3)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie .....	481
Grande-Force .....	616
Petite-Force .....	290
Sainte-Pélagie .....	225
Madelonnettes .....	233
Abbaye .....	134
Bicêtre .....	790
A la Salpêtrière .....	342
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	115
Luxembourg .....	456
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ...	428
Irlandois, rue du Cheval Vert .....	28
Les Picpus, Fbg St-Antoine .....	131
Réfectoire de l'Abbaye .....	65
Les Angloises, rue St-Victor .....	120
Les Angloises, rue de Loursine .....	86

(1) C 290, pl. 914, p. 25.

(2) P.V., XXX, 36. B<sup>in</sup>, 5 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 291, pl. 930, p. 21. Signé Heussée, Soulis, S. Muses.